



Décision de l'attribution du marché de services n° 24167

Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de 2 secteurs du Syndicat EAU47 - 2 lots

Lot 1 : Porte des Landes

Lot 2 : Nord du Lot

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;

Vu la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concerné, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Considérant la nécessité de désigner un Bureau d'études, de conseils, d'audit, sécurité en eau potable pour la mission "d'Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de deux secteurs du Syndicat EAU47 - 2 lots" établi par le SYNDICAT EAU47 - Service Études et Règlementation ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (PORTE DES LANDES), estimé à 28.000,00 € HT soit 33.600,00 €, 20% TTC ;

* Lot 2 (NORD DU LOT), estimé à 18.000,00 € HT soit 21.600,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 46.000,00 € HT soit 55.200,00 €, 20% TTC ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 12 décembre 2024 à 12 heures ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 11 avril 2025 ;

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

* Lot 1 (PORTE DES LANDES) : 3 offres de :

- **SEC-AQUA**, 18 boulevard Guillet Maillet, 17100 SAINTES (25.150,00 € HT soit 30.180,00 €, 20% TTC) ;

- **ARTELIA GROUP**, 6-8, rue des Satellites, Bâtiment D, 33185 LE HAILLAN (39.960,00 € HT soit 47.952,00 €, 20% TTC) ;

- **ENEA** (PRIMA INGENIERIE SUD-OUEST), 13b, impasse de la Flambere, Bâtiment B1, 31300 TOULOUSE (27.687,50 € HT soit 33.225,00 €, 20% TTC) ;

* Lot 2 (NORD DU LOT) : 4 offres de :

- **Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne**, 60 avenue Marcel Unal, 82000 MONTAUBAN (8.879,36 € HT soit 10.655,23 €, 20% TTC) ;

- **SEC-AQUA**, 18 boulevard Guillet Maillet, 17100 SAINTES (10.700,00 € HT soit 12.840,00 €, 20% TTC) ;

- **ARTELIA GROUP**, 6-8, rue des Satellites, Bâtiment D, 33185 LE HAILLAN (18.610,00 € HT soit 22.332,00 €, 20% TTC) ;

- **ENEA** (PRIMA INGENIERIE SUD-OUEST), 13b, impasse de la Flambere, Bâtiment B1, 31300 TOULOUSE (20.162,50 € HT soit 24.195,00 €, 20% TTC) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 3 avril 2025 pour Lot 1 (PORTE DES LANDES) et Lot 2 (NORD DU LOT) rédigé par le SYNDICAT EAU47 - Service Études et Règlementation ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

* **Lot 1** (PORTE DES LANDES): **SEC-AQUA**, 18 boulevard Guillet Maillet, 17100 SAINTES pour le montant d'offre contrôlé de 25.150,00 € HT soit 30.180,00 €, 20% TTC - Les PSE suivantes sont retenues : Evaluation simplifiée de la vulnérabilité, Rédaction du document de gestion de crise ;

* **Lot 2** (NORD DU LOT): **Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne**, 60 avenue Marcel Unal, 82000 MONTAUBAN pour le montant d'offre contrôlé de 8.879,36 € HT soit 10.655,23 €, 20% TTC - La PSE suivante est retenue : Evaluation simplifiée de la vulnérabilité ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2025, EAU POTABLE ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 3 avril 2025 pour le Lot 1 (PORTE DES LANDES), et le Lot 2 (NORD DU LOT), rédigé par le SYNDICAT EAU47 - Service Études et Règlementation.

Article 2 :

D'attribuer le marché "Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) de deux secteurs du Syndicat EAU47 - 2 lots" aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

* **Lot 1** (PORTE DES LANDES): **SEC-AQUA**, 18 boulevard Guillet Maillet, 17100 SAINTES pour le montant d'offre contrôlé de **25.150,00 € HT** soit 30.180,00 €, 20% TTC - Les PSE suivantes sont retenues : Evaluation simplifiée de la vulnérabilité, Rédaction du document de gestion de crise.
De fixer le délai d'exécution à 17 mois ;

* **Lot 2** (NORD DU LOT): **Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne**, 60 avenue Marcel Unal, 82000 MONTAUBAN pour le montant d'offre contrôlé de **8.879,36 € HT** soit 10.655,23 €, 20% TTC - La PSE suivante est retenue : Evaluation simplifiée de la vulnérabilité.
De fixer le délai d'exécution à 18 mois.

Article 3 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget Eau Potable de l'exercice 2025 ;

Article 4 :

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

Article 5 :

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 3 avril 2025

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC